

RCS : VIENNE
Code greffe : 3802

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VIENNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 01302
Numéro SIREN : 817 872 054
Nom ou dénomination : CGB FINANCIERE

Ce dépôt a été enregistré le 27/07/2023 sous le numéro de dépôt B2023/007146



Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/03/2023 (12 mois)			Exercice précédent 31/03/2022 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort. prov.	Net	Net	
Autres immobilisations corporelles	2 373	2 373			
Autres participations	3 197 500	381 803	2 815 697	2 860 445	- 44 748
Créances rattachées à des participations	4 049 649		4 049 649	3 798 024	251 625
Autres titres immobilisés	300 000		300 000	300 000	
TOTAL (I)	7 549 522	384 176	7 165 346	6 958 469	206 877
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	740		740		740
. Autres	7 950		7 950	12 646	- 4 696
Valeurs mobilières de placement	4 259 076	118 588	4 140 489	4 374 350	- 233 861
Disponibilités	218 073		218 073	179 250	38 823
Charges constatées d'avance	5 633		5 633	5 420	213
TOTAL (II)	4 491 473	118 588	4 372 886	4 571 666	- 198 780
TOTAL ACTIF (0 à V)	12 040 995	502 764	11 538 232	11 530 135	8 097

PASSIF	Exercice clos le 31/03/2023 (12 mois)	Exercice précédent 31/03/2022 (12 mois)	Variation
Capital social ou individuel (dont versé :)	5 000 000	5 000 000	
Réserve légale	500 000	500 000	
Autres réserves	3 943 185	4 111 425	- 168 240
Résultat de l'exercice	-78 536	-103 241	24 705
Provisions réglementées			
TOTAL (I)	9 364 648	9 508 185	- 143 537
. Découverts, concours bancaires	2 002 107	2 004 932	- 2 825
. Associés	146 631	6 631	140 000
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 264	3 084	180
. Etat, impôts sur les bénéfices	16 887	1 019	15 868
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires		1 768	- 1 768
Produits constatés d'avance	4 694	4 517	177
TOTAL (IV)	2 173 584	2 021 950	151 634
TOTAL PASSIF (I à V)	11 538 232	11 530 135	8 097

Compte de résultat

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/03/2023 (12 mois)			Exercice précédent 31/03/2022 (12 mois)	Variation absolue	%
	France	Exportations	Total	Total		
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges			4 517	4 326	191	4,42
Autres produits			3	0	3	N/S
Total des produits d'exploitation (I)			4 520	4 326	194	4,48
Autres achats et charges externes			14 913	13 617	1 296	9,52
Charges sociales				7 110	- 7 110	-100
Dotations aux amortissements sur immobilisations				435	- 435	-100
Autres charges			12 646		12 646	N/S
Total des charges d'exploitation (II)			27 559	21 162	6 397	30,23
RESULTAT EXPLOITATION (I-II)			-23 039	-16 836	- 6 203	36,84
Produits financiers de participations			54 275		54 275	N/S
Produits des autres valeurs mobilières et créances			7 950	7 950		0,00
Autres intérêts et produits assimilés			55 354	50 971	4 383	8,60
Total des produits financiers (V)			117 579	58 921	58 658	99,55
Dotations financières aux amortissements et provisions			119 014	124 607	- 5 593	-4,49
Intérêts et charges assimilées			37 176	19 700	17 476	88,71
Total des charges financières (VI)			156 189	144 307	11 882	8,23
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			-38 610	-85 386	46 776	54,78
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)			-61 649	-102 222	40 573	39,69
Impôts sur les bénéfices (X)			16 887	1 019	15 868	N/S
Total des Produits (I+III+V+VII)			122 099	63 247	58 852	93,05
Total des charges (II+IV+VI+VII+IX+X)			200 635	166 488	34 147	20,51
RESULTAT NET			-78 536	-103 241	24 705	23,93

Annexe

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/03/2023 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/03/2022 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 11 538 231,77 E.

Le résultat net comptable est une perte de 78 536,49 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 03/07/2023 par les dirigeants.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrécouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Annexe (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 7 549 522

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations corporelles	2 373			2 373
Immobilisations financières	7 295 524	252 125	500	7 547 149
TOTAL	7 297 897	252 125	500	7 549 522

Amortissements et provisions d'actif = 384 176

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations corporelles	2 373			2 373
Autres Immobilisations financières	337 055	44 748		381 803
TOTAL	339 428	44 748		384 176

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Materiel de bureau et informatique	2 373	2 373	0	3 ans
TOTAL	2 373	2 373		

Etat des créances = 4 063 973

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	4 049 649		4 049 649
Actif circulant & charges d'avance	14 324	14 324	
TOTAL	4 063 973	14 324	4 049 649

Provisions pour dépréciation = 118 588

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	utilisées	non utilisées	A la clôture
Comptes financiers	44 322	74 266			118 588
TOTAL	44 322	74 266			118 588

Produits à recevoir par postes du bilan = 7 950

Produits à recevoir	Montant
Autres créances	7 950
TOTAL	7 950

Charges constatées d'avance = 5 633

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Annexe (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Capital social = 5 000 000

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	500000	10,00	5 000 000
Titres en fin d'exercice	500000	10,00	5 000 000

Etat des dettes = 2 173 584

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	2 002 107	2 002 107		
Dettes financières diverses	146 631	146 631		
Fournisseurs	3 264	3 264		
Dettes fiscales & sociales	16 887	16 887		
Produits constatés d'avance	4 694	4 694		
TOTAL	2 173 584	2 173 584		

Charges à payer par postes du bilan = 3 264

Charges à payer	Montant
Fournisseurs	3 264
TOTAL	3 264

Produits constatés d'avance = 4 694

Les produits constatés d'avance ne sont composés que de produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Annexe (suite)

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Filiales et participations	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consenties par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex
A – Renseignements détaillés concernant les filiales & participations										
<i>- Filiales (plus de 50% du capital détenu)</i>										
LC Immo	22 000 001		100	2 200 000	22 000 000			97 923	-34 400	
Trinacria Horses	1 001 000		100	990 001	608 198	212 568		515 349	-44 748	
Jecy Immo	1 000		100	999	999	103 874			-1 429	
Besoin d'immo	10 000		65	6 500	6 500	2 753 207			-48 446	
<i>Participations (10 à 50 % du capital détenu)</i>										
B – Renseignements globaux concernant les autres filiales & participations										
<i>- Filiales non reprises en A:</i>										
<i>Participations non reprises en A:</i>										

CGB FINANCIERE
Société par actions simplifiée
au capital de 5 000 000 euros
Siège social : 1 Rue des Pruniers, 38280 VILLETTE D'ANTHON
817 872 054 RCS VIENNE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 1^{ER} JUIN 2023

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 mars 2023

DEUXIÈME RÉSOLUTION

Perte de l'exercice :	-78 536,49 euros
Au compte "Autres Réserves"	-78 536,49 euros
Prélèvement sur le compte "Autres Réserves"	145 000,00 euros
A titre de dividendes	145 000,00 euros
Soit 0,29 euros par action	

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,
- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),
- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,
- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 mars 2022 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 145 000 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 31 mars 2020 :	72 000 euros
Exercice clos le 31 mars 2021 :	Néant
Exercice clos le 31 mars 2022 :	65 000 euros

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 1er juin 2023

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
CYRILLE LAUBE

